

**FORMULAIRE D'AUTORISATION
PAIEMENTS ÉLECTRONIQUES PRÉ-AUTORISÉS (EAU/EGOUT)**

AVANTAGES :

- 1) Réduction des coûts d'affranchissement, des frais bancaires et des déplacements.
- 2) Aucun souci durant les vacances.
- 3) Aucune pénalité pour des paiements en retard.
- 4) L'annulation du plan peut se faire 15 jours avant la date prévue du retrait.
- 5) Les retraits sont effectués à la même date chaque mois.

PROCÉDURE À SUIVRE :

- 1) Pour être éligible à l'un de ces deux plans, vos comptes d'eau et d'égouts doivent être payés au complet.
- 2) Remplir le formulaire et cocher la méthode désirée.
- 3) Signer le formulaire d'autorisation.
- 4) Joindre un chèque personnalisé en blanc portant la mention 'Nul'.
- 5) Faire parvenir le tout au bureau municipal.

No. de compte de service public:	Nom :	Débutant le :
Tél (maison) :		Tél (travail/cellulaire) :

COCHER (X) LA MÉTHODE DÉSIRÉE :

1) PLAN BUDGÉTAIRE () (12 versements annuels)	Les retraits seront effectués le 10 ^{ième} jour de chaque mois <u>Les ajustements se font à tous les trois mois:</u> Les deux premiers versements de chaque facture seront basés sur la première facture de l'année et la balance au troisième versement.
2) PLAN RÉGULIER () (4 versements annuels)	Les retraits seront effectués à la date d'échéance de la facture. AVRIL - JUILLET - OCTOBRE - JANVIER
Institution financière	No. de compte

Vous êtes responsables de nous aviser si vous changez de compte de banque ou si vous avez vendu votre propriété.

Nous autorisons la Municipalité de La Nation à effectuer les prélèvements nécessaires. . Pour tout paiement refusé un frais de 20,00\$ sera imposé
La municipalité se réserve le droit d'annuler cette autorisation.

SIGNATURE :	DATE :
-------------	--------

Après deux retraits annulés nous supprimerons vos paiements électroniques.

Courriel: utility@nationmun.ca
Jessica Prézeau, Commis aux services à la clientèle
Tél : (613) 764-5444 Poste 234